ELECTIONS DES CONSEILS DE QUARTIER

SAMEDI 11 OCTOBRE 2014

MONTIGNY LE BRETONNEUX

La ville qui vous va bien

La Démocratie Locale dans la loi

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité instaure la création de conseils de quartier dans les communes de 20 000 habitants et plus (obligatoire au-delà de 80 000 habitants). Institués par le conseil municipal, ils comprennent des élus municipaux, représentés à la proportionnelle, ainsi que des personnalités représentatives et des associations d'habitants. Ils doivent jouer un rôle consultatif auprès du maire, principalement dans le domaine de la politique de la ville. La formule retenue confère aux conseils un rôle de proposition et les associe aux décisions dans un esprit de concertation.

Pourquoi un Conseil de Quartier ?

Rapprocher l'habitant du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal

- ***seul organe décisionnaire légitime (élection)***

Le Conseil de Quartier:

- ***Apporte l'avis du terrain au Conseil Municipal***
- ***Renforce la voix du quartier dans le débat municipal***
- ***Participe ainsi à la décision***

Le Conseil de Quartier est partie intégrante de l'organisation municipale, sous la responsabilité de l'Elue déléguée à la Démocratie Locale

La composition du Conseil de Quartier

- **Assemblée consultative**

- **Le président est conseiller municipal**
  habitant le quartier, nommé par Monsieur le Maire

- **Le vice-président n'est pas conseiller municipal**

- **10 conseillers élus par les habitants du quartier**
  (15 conseillers pour la Sourderie)

- **Des conseillers cooptés (acteurs du quartier)**

- **Les conseillers municipaux résidant sur le quartier :**
  2 de la majorité, 1 de chaque minorité

Le rôle du conseiller de quartier

- **Etre à l'écoute des habitants du quartier**

- **Débattre au sein du conseil dans l'intérêt du plus grand nombre et non promouvoir l'intérêt particulier, y compris le sien**

Le conseiller est une personne publique représentant le Conseil de Quartier

Le rôle du Conseil de Quartier

envers la Mairie

Restituer les besoins du quartier

- ***faire des propositions***
- ***donner un avis sur les projets***

<u>Défendre l'intérêt des usagers du quartier dans le débat municipal</u>

Le domaine d'action du Conseil de Quartier

Le cadre de vie au quotidien

- ***espaces verts***
- ***circulation et stationnement***
- ***espaces communs***
- ***sécurité***

<u>Le domaine public uniquement</u>

Le rôle du Conseil de Quartier
envers les habitants

Recenser les besoins des usagers du quartier :
rencontres, enquêtes...

Rendre compte de son action

Communiquer dans les deux sens

Les moyens de communication

. Organiser des rencontres avec les habitants
. Participer aux évènements du quartier

Les moyens interactifs

- *Contact direct avec les conseillers*
- *Mail* *conseil.xxxxxx@montigny78.fr*
- *Téléphone* *01 39 30 31 34*

Les moyens d'information

- *Page du Conseil de quartier sur le site de la Ville*
- *Panneaux d'affichage du Conseil de quartier*
- *L'Ignymontain*
- *Les calicots*

Les moyens du Conseil de Quartier

La Démocratie Locale travaille en transversalité avec les services de la Mairie

Principalement :

- ***Les Services Techniques***
- ***Le Service Jeunesse-Vie des Quartiers***
- ***L'Evènementiel***

Un budget de fonctionnement

Un règlement

Quelques exemples de réalisation des mandats précédents :

Installation de panneaux indicateurs des résidences aux Prés

Participation au réaménagement du Parc du Poirier Saint-Martin au Village

Amélioration de la Place des Causses à la Sourderie

Réaménagement de l’esplanade de l’école Erik Satie

Visite du SIDOMPE lors de la journée des quartiers du 23 novembre 2013

Organisation de moments festifs

Votre élection

Campagne

La campagne est courte
Son but est de vous faire connaître sur votre quartier

Les moyens par quartier :

Un trombinoscope par quartier. Il est reproduit :

- ***Dans l'Ignymontain d'octobre***
- ***Sur la page web de chaque conseils***
- ***Par affichage dans les lieux publics***

Campagne

Les moyens généraux:

.Information générale sur les Conseils dans l'Ignymontain de septembre et d'octobre

.Information pour l'élection sur les panneaux lumineux

.Affiche sur les panneaux d'affichage ville et les panneaux des Conseils de Quartier

Votre rôle dans la campagne

Vous faire connaître sur votre quartier pour :

.obtenir la plus grande participation possible pour un vote démocratique

.obtenir le plus de suffrages pour vous-même

Le plus efficace est votre présence sur le terrain

Le jour de l'élection

Un bureau de vote par quartier (soit 8 bureaux)

Le bureau est tenu par des conseillers municipaux

Le scrutin se déroule le samedi 11 octobre de de 14h à 17h